

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.06.2021	20h10		DFDS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe VertPOP		Lié à (obligatoire) : ad 21.014
Titre : Amendement au projet de décret portant modification du décret portant sur les établissements scolaires de la formation professionnelle		
Contenu :		
<p>Article premier Le décret portant sur les établissements scolaires de la formation professionnelle, du 22 février 2005, est modifié comme suit :</p> <p><i>Article premier, alinéas 2 et 3</i></p> <p>²Le CPNE comprend les huit <u>écoles</u> suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) <u>L'école</u> technologies et industrie (CPNE-TI) ; b) <u>L'école</u> commerce et gestion (CPNE-CG) ; c) <u>L'école</u> santé et social (CPNE-2S) ; d) <u>L'école</u> bâtiment et construction (CPNE-BC) ; e) <u>L'école</u> artisanat et services (CPNE-AS) ; f) <u>L'école</u> terre et nature (CPNE-TN) ; g) <u>L'école</u> arts appliqués (CPNE-AA) ; h) <u>L'école</u> préapprentissage et transition (CPNE-PT). <p>³La formation des adultes dispensée dans les écoles professionnelles est coordonnée par la direction générale du CPNE avec les directions des <u>écoles concernées</u>.</p>		
<p>Motivation (facultatif) :</p> <p>En français, le mot « pôle » est défini comme « <i>chacun des deux points diamétralement opposés définis par les axes de rotation de la sphère céleste et de la sphère terrestre</i> » ou encore « <i>point opposé à un autre</i> ». Dans un moment de l'histoire de notre canton où les rapprochements devraient être au cœur de notre mandat politique, introduire la notion de pôles est pour le moins maladroit.</p> <p>Pour les jeunes qui aspirent à suivre une formation, pour leurs parents, le public en général, les enseignant-e-s, sans oublier les spécialistes de l'orientation scolaire, l'incroyable complexité de l'offre devient telle que l'on joue dans le labyrinthe de Dédale et son Minotaure. D'ailleurs, plus de 20 ans après la création du CIFOM, on continue d'aller au « Tech ». Et dans 20 ans, on ira toujours à l'école d'arts si celle-ci n'est pas sacrifiée sur l'autel du dieu de l'économie et de l'argent.</p> <p>Pour ces raisons et bien d'autres, les signataires de cet amendement s'opposent donc à l'utilisation du mot « pôle » et proposent de le remplacer par celui d'« école ».</p>		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Sarah Blum		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Patrick Erard	Armin Kapetanovic	